

# Ligue Sport Adapté Ile-de-France Formation AQSA 2016-2017

Module 1 du 24 au 26 octobre 2016- Ligue Sport Adapté Ile de France

## Connaissances du public et de son environnement



## Pédagogie adaptée

## Mise en situation pédagogique auprès de sportifs





# Attestation de Qualification du Sport Adapté

## Présentation

L'Attestation de Qualification Sport Adapté est une formation complémentaire pour les professionnels justifiant d'un diplôme d'encadrement d'activité(s) physique(s) et sportive(s) auprès de tout public et qui favorise l'acquisition de compétences pour intervenir auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques.

Diplôme fédéral délivré par la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), il se décompose en trois modules spécifiques : le module 1 étant un pré-requis pour réaliser le module 2.

Elle s'inscrit également dans le contexte des conventions signées entre la FFSA et des fédérations délégataires de disciplines sportives ou des fédérations affinitaires. Par cette formation, la FFSA contribue à l'insertion des personnes dont elle a la responsabilité, dans des associations affiliées aux fédérations sportives agréées par l'État ou dans des structures de loisirs à caractère sportif.

## Public

**Cette formation s'adresse au**

- Diplôme Jeunesse et Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
- Diplôme de l'enseignement Supérieur : Licence STAPS
- Diplôme de la branche Sport : CQP

**Et sur dérogation à :**

- > des personnes bénévoles, souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club ;
- > des stagiaires en cours de formation des diplômes mentionnés ci-dessus;
- > des titulaires d'un BPJEPS APT en l'absence de possibilité pour eux de suivre un Certificat de Spécialisation - AIPSH.



**Module 1 - 21 heures**  
**Contenus théoriques et pratiques**

Objectifs :

**Connaissances sur le public et son environnement**

- Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la F.F.S.A ;
- Connaître la Fédération Française du Sport Adapté, son organisation, ses finalités ;
- Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie ;
- Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singulier ;
- Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes.

Contenu

- Notions de handicap, déficiences, maladie ;
- Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences pour la vie des sujets ;
- Les troubles psychiques : les pathologies, le soin ;
- Identifier des besoins ;
- La FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations... ;
- Le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions ;
- Représentations du handicap et intervention éducative ;
- Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages.

Public

- Diplôme Jeunesse et Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
- Diplôme de l'enseignement Supérieur : Licence STAPS
- Diplôme de la branche Sport : CQP
- Des personnes bénévoles, souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club ;
- Des stagiaires en cours de formation des diplômes mentionnés ci-dessus;



# Attestation de Qualification du Sport Adapté

## Tarifs

Les prix indiqués ci-dessous, comprennent uniquement les frais pédagogiques. Les frais de transport et de restauration étant à la charge de l'employeur ou du stagiaire.

### Module 1 :

- 500 euros/stagiaire si prise en charge par l'employeur (entreprise / association)
- 250 euros/stagiaire en individuel

## Modalités d'administratives

### **Inscriptions**

- Les dossiers d'inscription se doivent d'être retourné au minimum un mois avant le début de la formation ;
- Tout dossier incomplet se verra refusé.

### **Délivrance de l'Attestation**

- seuls les stagiaires en formation BEES et les titulaires d'un BEES recevront l'Attestation de Qualification Sport Adapté dans leur discipline. ;
- les autres stagiaires se verront remettre une attestation de suivi de stage.



# Attestation de Qualification du Sport Adapté

## Modalités d'inscription

Afin de valider votre inscription, les documents ci-dessous doivent être envoyés au siège de la Ligue Sport Adapté IDF:

- la fiche d'inscription ci-dessous remplie ;
- une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- une copie du diplôme ;
- un chèque de 250 euros ou de 500 euros à l'ordre de « Ligue Sport Adapté d'Ile-de-France ».

Vous recevrez une semaine avant la formation, une convocation de participation ainsi que le programme définitif.

## Contact

**A noter, la formation ne pourra être assurée qu'à partir de 6 stagiaires,**

Pour tout renseignement :



Référente Formation

**Esther Nommé**

Responsable du développement  
Ligue Sport Adapté Ile-de-France

01.45.40.71.37  
esther.nomme@ffsa.asso.fr

Référente Formation

**Aurélie Guerra-Pedrosa**

Conseillère Technique Fédérale  
Ligue Sport Adapté Ile-de-France  
Comité Départemental Sport Adapté 75

01.45.40.71.37  
aurelie.guerra-pedrosa@ffsa.asso.fr



# Fiche d'inscription

## Module 1

**Du 24 au 26 octobre 2016**

*Lieu de la formation :*

*Ligue Sport Adapté Ile de France - 182 rue Raymond Losserand 75014 Paris*

### Informations administratives

- Nom/Prénom \_\_\_\_\_
- Adresse \_\_\_\_\_
- Tél \_\_\_\_\_
- E-mail \_\_\_\_\_
- Nom et adresse du club ou structure \_\_\_\_\_
- Nom et coordonnées du Président ou responsable \_\_\_\_\_
- Prise en charge OPCA - Nom de l'organisme financeur \_\_\_\_\_
- Sport \_\_\_\_\_